



COLLECTEUR DE DROITS DE VOTE

A renvoyer 20 jours avant l'AG qui sera indiquée par convocation statutaire. (cachet de la poste faisant foi)

DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE :

N° Adhérent : Intitulé :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Superficie totale : Commune de situation :

Nombre de timbres collectés : Nombre de pages envoyées :

MANDATAIRE :

(Membre du bureau qui représente les pouvoirs et qui assistera à l'Assemblée Générale)

Je, soussigné(e), Mr/Mme..... assistera à l'Assemblée Générale de la FDC 10, signera les feuilles de présence, prendra part à toutes les délibérations et tous votes au nom du détenteur de droit de chasse et aux noms des personnes qui lui ont donné pouvoir (par les timbres ci-joints) et qu'il représente.

Fait à Le

Signature de l'adhérent* :

Signature du mandataire* :

*** COLLER ICI LE TIMBRE VOTE
DE LA PERSONNE QUI ASSISTERA A
L'ASSEMBLEE GENERALE**

Chaque adhérent territorial dispose :

- D'une voix par tranche entière de 50 ha de territoire (maximum 2500 ha)
- Des voix chasseurs dûment collectées :
 - Timbre vote saison en cours collé (uniquement département 10) *
 - Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir » *

**Obligatoire sous peine de nullité*

Cadre réservé à la FDC 10

Voix « Territoire »

Voix « Permis »

TOTAL VOIX

.....

.....

.....

(1/50 ha)

(Code-Barres)

Les Titulaires de Permis de chasser soussignés donnent procuration à l'adhérent territorial N°..... désigné en première page pour les représenter et voter en leur nom, à l'occasion de toute Assemblée Générale convoquée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'AUBE.

TIMBRES VOTE FDC 10	Signature précédée « Bon pour pouvoir »	TIMBRES VOTE FDC 10	Signature précédée « Bon pour pouvoir »
SAISON EN COURS UNIQUEMENT		SAISON EN COURS UNIQUEMENT	
SAISON EN COURS UNIQUEMENT		SAISON EN COURS UNIQUEMENT	
SAISON EN COURS UNIQUEMENT		SAISON EN COURS UNIQUEMENT	
SAISON EN COURS UNIQUEMENT		SAISON EN COURS UNIQUEMENT	
SAISON EN COURS UNIQUEMENT		SAISON EN COURS UNIQUEMENT	
SAISON EN COURS UNIQUEMENT		SAISON EN COURS UNIQUEMENT	
SAISON EN COURS UNIQUEMENT		SAISON EN COURS UNIQUEMENT	
SAISON EN COURS UNIQUEMENT		SAISON EN COURS UNIQUEMENT	
SAISON EN COURS UNIQUEMENT		SAISON EN COURS UNIQUEMENT	
SAISON EN COURS UNIQUEMENT		SAISON EN COURS UNIQUEMENT	

